



Location de Matériels entre entreprises

Les 4 étapes



1



Signature du Contrat cadre

Objectif : encadrer toutes les mises à disposition envisagées - ce cadre sera applicable pour toutes les synergies qui pourront être mises en place durant une période choisie.

Concrètement : le contrat peut être signé électroniquement (privilégiez une signature "avancée", garantie par un prestataire de services de certification électronique).

2



Signature d'un Contrat d'application

Objectif : encadrer une mise à disposition précise.

Concrètement : c'est dans ce contrat que sont identifiés le matériel, le prix, les conditions de sécurité spécifiques, etc.



Etat des Matériels et

Signature d'un Bordereau de mise à disposition

Afin de limiter les risques de contestation, un état des lieux et contrôle du Matériel doit être réalisé contradictoirement **juste avant la mise à disposition**.

Les entreprises devront lister ensemble dans un document dénommé ici "Bordereau de mise à disposition" les défauts apparents du Matériel, ou toute non conformité. Ce bordereau vaudra également preuve de la mise à disposition.

3



Etat des Matériels et

Signature d'un Bordereau de restitution

Un état comparatif du Matériel doit être réalisé contradictoirement **au moment de sa restitution**.

Les entreprises devront lister ensemble dans un document dénommé ici "Bordereau de restitution" les éventuelles détériorations du Matériel par rapport à son état lors de la mise à disposition. Toutes les détériorations seront à la charge du Preneur.

4